

NOTICE RELATIVE AU DEROULEMENT DES ELECTIONS

(destinée aux parents d'élèves)

par la poste

QUI VOTE ?

Le père et la mère

ou

Le représentant légal
(tiers exerçant l'autorité parentale)

QUAND ?

le vendredi 10 octobre 2025

COMMENT ?

Remise du matériel de vote
par l'enfant, à savoir :

- 1 bulletin de vote par liste présentée,
- 1 enveloppe vierge pour le vote
- la (ou les) profession(s) de foi, (facultatives).
- une 2^{ème} enveloppe (qui peut être pré-imprimée au nom de l'école).

VOTER

**directement à l'école
le vendredi 10 octobre**

**par
correspondance –
par la poste**

**par
l'intermédiaire
de votre enfant**

**Par voie
électronique si
mis en place**

Chacun des parents place le bulletin de vote choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe vierge

Se présenter au bureau de vote de l'école le jour du vote.

(voir affichage des horaires d'ouverture du scrutin sur le panneau d'affichage de l'école)

Cacheter cette enveloppe vierge et la placer dans une deuxième enveloppe (qui parfois est prévue par l'école et peut être pré-imprimée) à cacheter également.

Sur la 2^{ème} enveloppe, inscrire :

- sur le devant : l'adresse de l'école et la mention « Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école »
- au dos : nom, prénom, adresse et signature.

Les instructions vous seront communiquées par la direction de l'école

Remettre le tout dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée et adressée à l'école

ou

Confier l'enveloppe à l'enfant qui la remettra à l'enseignant.